



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MAI 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 mai 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, Mme GUERRINI à M. SBRAGGIA, Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, Mme BIANCAMARIA à M. MARCANGELI, M. ARESU à Mme VILLANOVA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme BERNARD à Mme SICHU, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.
Le Procès-verbal du conseil municipal du mardi 23 avril 2018 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 08 février 2015 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet
2018_63	24/04/2018	Avenant n°1 au marché 16/050 Requalification urbaine du quartier des Salines Lot 2 : Eclairage public
2018_64	24/04/2018	Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et surfaces vitrées de la maison de quartier de St Jean
2018_65	24/04/2018	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio Lot 1: produits carnes –viandes congelées Lot 2: produits de la mer et d'eau douce surgelés Lot 3: fruits et légumes surgelés Lot 4: fruits et légumes surgelés bio Lot 5: viande fraîche Lot 6: produits laitiers Lot 7: produits laitiers bio Lot 8: épicerie-produits féculents Lot 10: épicerie-produits appertisés Lot 12: préparations alimentaires surgelées Lot 16: biscuits Lot 17: sandwichs et salades réfrigérées
2018_66	26/04/2018	Concession n°2669 au plan 27.1-Q Concession de terrain d'une durée de 30 ans dans le cimetière communal Lieu dit Saint Antoine
2018_67	02/05/2018	Edition d'un catalogue scientifique relatif à l'exposition temporaire estivale du Palais Fesch, "Rencontres à Venise : étrangers et Vénitiens dans la peinture au XVIIIème siècle" Marché n° : MV18/058
2018_68	02/05/2018	Maîtrise d'œuvre pour la modernisation du port de plaisance Charles Ornano à Ajaccio
2018_69	03/05/2018	Portant règlement d'honoraires à M. Pierre Monserrat, expert près le Tribunal Administratif
2018_70	03/05/2018	Portant règlement à Maître Jacques Edouard Cattaneo, de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire du relevé par drone à Capo di Fenò
2018_71	03/05/2018	Portant règlement à maître Jacques Edouard Cattaneo, de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire des assignations devant le TGI d'Ajaccio des établissements Mani Roi de Rome, 1755, Roi de Rome, Cheval blanc, Bistrob et Empire des vins
2018_72	03/05/2018	Portant règlement à Maître Jacques Edouard CATTANEO, de l'état de frais et émoulements dû dans l'affaire des significations des ordonnances de référé relatives aux établissements Mani Roi de Rome, 1755, Roi de Rome, Cheval blanc, Bistrob et Empire des vins
2018_73	03/05/2018	Portant règlement d'honoraires à la SCP Ribaut Battaglini, Avouées Associées, près de la Cours d'Appel de Bastia
2018_74	04/05/2018	Réaménagement de l'avenue BEVERINI VICO Lot 1 : Aménagement et réseaux
2018_75	04/05/2018	Réaménagement de l'avenue BEVERINI VICO Lot 2 : Chaussée Lot 3 : Eclairage public Lot 4 : Espaces verts
2018_76	07/05/2018	Portant souscription d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

2018_77	09/05/2018	Mission de télésurveillance, de gardiennage et de sécurité Lot 1 : Mission de télésurveillance des bâtiments communaux et levée de doute Lot 2 : Mission de gardiennage et de sécurité
2018_78	14/05/2018	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel de la ville d'Ajaccio Lot 4 : Chaussures et bottes de sécurité
2018_79	15/05/2018	Carnaval de la Ville d'Ajaccio 2018 Marché n° : MV18/060
2018_80	15/05/2018	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR TOUS LES SERVICES DE LA VILLE D'AJACCIO LOT 14: ALIMENTATION BEBES LOT 19 : PRODUITS POUR PATISSERIE Accords-cadres n°: Lot 14 : MV18/045 Lot 19 : MV18/061
2018_81	17/05/2018	Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier scolaire et de matériel d'office de restauration pour le primo-équipement d'une école de la Ville d'Ajaccio Lot 2-Matériel d'office de restauration Marché n° MV18/063
2018_82	22/05/2018	Modalités et Frais d'inscription du 2eme Carruleddu Ajaccio-Aiaccinu - Le 03 juin 2018
2018_83	22/05/2018	Marché subséquent issu de l'accord-cadre 16/021 "accord-cadre relatif au transport des œuvres d'art" Marché subséquent n° : 1621MS08
2018_84	25/05/2018	Portant bail saisonnier au profit de la SAS PL BEACH, représentée par Monsier Pierre VALENTI, d'un terrain communal, sis CAPO DI FENO lieu-dit "Plage de SEVANI" cadastré section CV n° 18

2018 96 Avis du conseil municipal sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien

Rapporteur : M. le maire

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien (CAPA) s'est prononcé favorablement sur la mise en conformité des statuts de la CAPA ; les modifications concernent : la compétence GEMAPI qui doit désormais figurer dans son intégralité au sein de la catégorie des compétences obligatoires et la compétence relative à l'accueil des gens du voyage qui intègre, depuis la loi N02017/86 relative à l'égalité et à la citoyenneté, la notion de terrains familiaux locatifs.

Cette modification statutaire nécessite l'accord concordant du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres - article L5211-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

<p>Vote : UNANIMITE</p>

Adoption des Comptes Administratifs 2017 :

Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

2018_97 Budget principal

Dernier acte du calendrier budgétaire d'une collectivité, le Compte Administratif termine le cycle annuel financier et retrace l'exécution du budget de l'année. Pour l'année 2017, les réalisations cumulées de l'exercice toutes sections confondues s'élèvent :

En dépenses à : **121 246 437.71 €** ➤ En recettes à : **125 002 683.05 €**

Soit un résultat global de clôture de : + 3 756 245.34 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017, budget principal, ci-annexé ainsi que le compte de gestion établi par le trésorier municipal, tous deux étant en concordance.

Vote :

34 voix pour et 5 abstentions (M. Luciani, M. Ciabrini, M. Leonetti, M. Bastelica et Mme Simonpietri)

2018_98 Budget annexe de ANRU

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'ANRU fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 148 983,83 €**

SECTION INVESTISSEMENT

Déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 4 111 772,49 €**

Soit un déficit global de clôture du compte administratif de : - 3 962 788,66 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe de l'ANRU ainsi que le compte de gestion établi par le Receveur municipal.

Vote :

UNANIMITE

2018_99 Budget annexe du stationnement

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe du stationnement fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 196 615,49 €**

SECTION INVESTISSEMENT

Excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 158 691.72 €**

Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 355 307.21 €

Il est demandé au conseil municipal approuver le compte administratif 2017 du budget annexe du stationnement ainsi que le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Vote :
34 voix pour et 5 abstentions (M. Luciani, M. Ciabrini, M. Leonetti, M. Bastelica et Mme Simonpietri)

M. Luciani
M. le maire
M. Luciani
Mme Santoni-Brunelli
M. Paolini
M. le maire
M. Luciani
M. le maire
M. Leonetti
M. Luccioni
M. Filoni
M. le maire

Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2017 :

Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

2018_100 Budget principal

Le compte administratif 2017 fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 791 643.54 € et un excédent constaté global de 1 964 601.80 € en section d'investissement. **Il est demandé au conseil municipal d'adopter l'affectation et les résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal Ville**

Vote :
UNANIMITE

2018_101 Budget annexe de ANRU

Le compte administratif 2017 du budget annexe de l'ANRU fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 148 983.83 € et un résultat déficitaire de la section d'investissement avant reports de 4 111 772.49 €.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe de l'ANRU.

Vote :
UNANIMITE

2018_102 Budget annexe du stationnement

Le compte administratif 2017 fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 196 615.49 €.**

Excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 158 691.72 €.**

Il est demandé au conseil municipal d'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe du Stationnement.

Vote :
UNANIMITE

2018 103 Création d'un groupement de commandes entre la Ville d'Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour le secteur informatique et télécommunication

Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

La Ville d'Ajaccio et la CAPA souhaitent créer un groupement de commandes pour l'achat de biens et prestations communs et individualisables dans le secteur informatique et télécommunication en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la CAPA et la Ville d'Ajaccio pour le secteur informatique et télécommunication et d'autoriser M. le Maire à signer la convention constituant le groupement de commandes ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

Vote :
UNANIMITE

2018 104 Programme d'acquisition des véhicules 2018

Rapporteur : Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

La Ville d'Ajaccio a élaboré un programme d'investissement pour 2018 concernant l'achat de véhicules nécessaires au bon fonctionnement des services de la ville. Ce programme d'investissement est chiffré à 692 000€ HT. Il est demandé au conseil municipal d'adopter le programme 2018 d'acquisition de véhicules et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 75% selon le plan de financement présenté dans le rapport.

Vote :
UNANIMITE

2018 105 Demande de remise gracieuse de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2017 – pharmacie du 4 cours Napoléon

Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure frappe les dispositifs visibles d'une voie ouverte à la circulation publique. Compte tenu de la durée des travaux de ravalement de l'immeuble situé au 4 cours Napoléon et considérant que l'installation de la palissade de chantier a fortement impacté la visibilité de l'enseigne de la pharmacie du dit immeuble en travaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la remise gracieuse de TLPE 2017 pour les dispositifs rendus invisibles par l'installation de chantier en façade de l'immeuble situé au 4 cours Napoléon dans les conditions susvisées. Soit d'un montant de 1 025€ sur un total de 1 250,50€ (3810/2017 BORD. 425) et d'autoriser M le maire à prendre tous les actes nécessaires à l'application de la présente mesure.

Vote :
UNANIMITE

2018 106 Demande de remise gracieuse de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2017 pour les commerces localisés sur le périmètre de travaux ANRU.

Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure frappe les dispositifs visibles d'une voie ouverte à la circulation publique. Compte tenu de la durée des travaux de requalification urbaine sur le secteur Cannes/Salines et du fort impact sur la visibilité des supports des commerces du périmètre.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la demande de remise gracieuse des titres de TLPE au titre de l'année 2017 en raison des travaux ANRU sur le secteur Cannes/Salines, pour un montant de 5 196.11 € dont la répartition est précisée dans le rapport pour les commerces situés sur le périmètre des travaux de requalification et de rénovation urbaine. Cette mesure ne concerne que les commerces dont la visibilité des supports publicitaires depuis la voie publique serait considérablement réduite ou rendue inexistante et ainsi ne répondrait plus aux conditions de taxation au titre de la TLPE et d'autoriser le Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'application de cette mesure.

Vote :
UNANIMITE

2018 107 Protocole de remboursement et mise à disposition de locaux situés caserne Grossetti par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien au profit de la Ville d'Ajaccio.

Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Faisant suite à la vente consentie à un prix inférieur par la Ville d'AJACCIO au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien de la Caserne GROSSETTI, concrétisée par l'occupation de services administratifs de la Ville d'AJACCIO des locaux GROSSETTI, il est nécessaire juridiquement de régulariser la dite occupation et les modalités de cette mise à disposition par voie de protocole.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le protocole de remboursement et la mise à disposition de locaux situés Caserne GROSSETTI au profit de la Ville d'AJACCIO par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

D'autoriser Monsieur le maire-adjoint à signer le protocole de remboursement et la mise à disposition ci-annexé, ainsi que tous actes s'y afférents.

Vote :
UNANIMITE

2018 108 Convention portant servitude de passage de canalisation et de création d'un puisard sur la parcelle cadastrée section AP N° 200, propriété de Monsieur d'AGOSTINO au profit de la Ville d'Ajaccio.

Rapporteur : Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

La Ville va réaliser des travaux de génie civil secteur ACQUALONGA et envisage la réalisation en sous sol d'un réseau Eaux Pluviales et la création d'un puisard.

La parcelle cadastrée section AP N° 200, propriété de Monsieur D'AGOSTINO, est impactée par ces travaux.

A cet effet, il est nécessaire de formaliser par acte administratif, en l'occurrence une convention de servitude de passage, cette occupation.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de servitude de passage de canalisation et de création d'un puisard sur la parcelle cadastrée section AP N° 200, propriété de Monsieur D'AGOSTINO au profit de la Ville D'AJACCIO. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**Vote :
UNANIMITE**

2018 109 Acquisition à l'euro symbolique par la commune d'Ajaccio d'une partie de la parcelle cadastrée Section CE N° 329 d'une superficie de 8 ares, 20 centiares appartenant à la copropriété les terrasses de Balestrino.

Rapporteur : Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

Afin de répondre aux besoins actuels des habitants du secteur « BALESTRINO », la Ville entend acquérir une partie de la parcelle cadastrée CE n°329.

Dans ce secteur fortement urbanisé, l'acquisition par la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée CE n°329, appartenant à la copropriété les Terrasses de Balestrino, d'une superficie de 8 ares 20 centiares, permettrait d'améliorer la circulation des véhicules souvent problématique voire dangereuse, d'améliorer la sécurité des piétons par la création de trottoirs, et le stationnement par la réalisation d'un parking.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée CE n°329, d'une superficie d'environ 8 ares 20 centiares.

D'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

**Vote :
UNANIMITE**

Cession par la Commune d'AJACCIO de la parcelle cadastrée Section CO N° 383 d'une superficie de 96 centiares au profit de la Société Civile Immobilière AP Plage. REPORTÉ

Rapporteur : Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

REPORTÉ

2018 110 Exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle section AT n°91 sise à Suartello.

Rapporteur : Mme Nicole OTTAVY, adjointe délégué

La Commune dispose d'un droit de préemption urbain. Conformément aux articles L.210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, ce droit permet à la Collectivité de saisir une opportunité foncière, en préemptant tout ou partie d'un bien présenté à la vente, lorsque celui-ci est nécessaire à la réalisation ou à l'accompagnement d'une action. Me SUZZONI notaire à Ajaccio a adressé le 25 janvier 2018 une DIA portant sur une parcelle non bâtie cadastrée AT n°91 sise à SUARTELLO d'une superficie de 1300 m² pour un montant de 10 500 € appartenant au consorts Canale. Cette parcelle est impactée par l'emplacement n° 107 du PLU relatif à l'élargissement du chemin de SUARTELLO et à la voie de liaison au nord de la rocade. La ville entend donc exercer son droit de préemption

urbain sur la parcelle AT n°91 et acquérir ce bien au prix de 10 500€. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à acquérir un vertu du droit de préemption urbain instauré au profit de la commune la parcelle cadastrée section AT n°91 pour un montant de dix mille cinq cents euros et à signer tous documents à cet effet.

Vote :
UNANIMITE

2018 111 Proposition de programmation pour la saison Estivale 2018

Rapporteur : M. Christophe Mondoloni, Adjoint délégué

La programmation estivale se veut diverse et adaptée aux attentes du plus grand nombre. Résolument plurielle, elle s'organise autour de genres et de pratiques artistiques différentes (musique classique, chants traditionnels, comédies musicales, danse, théâtre, variétés...) selon les propositions faites par les acteurs culturels et les sociétés de production. L'objectif de ce programme est de proposer une multitude de formes, conciliant talents peu connus et artistes de notoriété nationale, voire internationale. La place laissée aux groupes de chant et de musique Corses, attire une grande partie de la population locale ainsi que de nombreux touristes conquis par la richesse du répertoire insulaire. **Considérant** l'intérêt pour la Ville de proposer une programmation estivale pour 2018

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver cette proposition de programmation pour la saison « Estivales 2018 ».

D'autoriser le maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

Vote :
UNANIMITE

2018 112 Convention de mise a disposition par la CAPA d'un dispositif d'aide a la baignade pour les personnes déficientes visuelles.

Rapporteur : Mme Isabelle Feliciaggi, conseillère municipale déléguée

Convention pour le prêt, par la CAPA d'un matériel audio-plage destiné à l'équipement pour la saison estivale 2018 de la plage de Trottet labélisée handiplage.

L'objectif est de déployer ce dispositif chaque été sur une plage du territoire communautaire afin :

⇒ D'aider les personnes mal et non voyantes à se baigner librement, en toute autonomie, et dans des conditions de sécurités optimales,

⇒ De promouvoir la CAPA comme un territoire moderne et soucieux du bien-être de ses administrés au premier rang desquelles les personnes souffrant d'un handicap.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de prêt.

Vote :
UNANIMITE

2018 113 Concert classique de l'ensemble Matheus – Juillet 2018

Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la musique classique et, en complément de la programmation en spectacle vivant pour la saison 2017/2018, la Ville d'Ajaccio propose un évènement musical en organisant un grand concert de musique classique « Monteverdi 2.0 » avec l'ensemble Matheus, le mercredi 11 juillet 2018 dans les jardins du Lazaret.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver La proposition de programmation du concert Monteverdi 2.0 par l'ensemble Matheus
Les tarifs spécifiques de cette opération

D'autoriser le maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à ce concert

De dire que les crédits sont prévus au budget 2018 et les dépenses, seront imputées au chapitre 11, fonction 33.

**Vote :
UNANIMITE**

2018 114 Modification d'emplois permanents

Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué.

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour. La délibération qui vous est soumise comporte la modification de l'intitulé et du niveau de recrutement (cadre d'emplois) de quarante et un emplois permanents, conformément à l'organigramme des services validé en comité technique cela afin de stagiairiser des contractuels en poste au sein de la collectivité. **Il est demandé au conseil municipal de modifier les emplois tels que présentés en annexe.**

**Vote :
UNANIMITE**

2018 115 Création d'emplois budgétaires destinés à faire face à un besoin saisonnier et pouvant être pourvus par des agents non titulaires

Rapporteur : Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

En application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à la collectivité de créer les emplois en vue de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. En effet, durant la saison estivale, la collectivité se trouve confrontée à la nécessité de pallier à la fois à l'absence des personnels placés en congé ainsi que l'accroissement d'activité dans certains secteurs (Plages, ALSH, PU, etc.). **Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent (saisonniers) du 1^{er} Juin au 30 septembre 2018.**

**Vote :
UNANIMITE**

2018 116 Autorisation donnée au maire de signer la convention de mise à disposition de personnel, à titre gratuit, entre la Ville d'Ajaccio (collectivité d'origine) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (collectivité d'accueil)

Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisant la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès d'une collectivité territoriale d'accueil, ce rapport a pour objet d'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer une convention de mise à disposition à temps plein d'un agent, éducateur principal jeunes enfants à la Ville d'Ajaccio, auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale afin d'exercer les fonctions de coordonnatrice du dispositif « boutique puériculture ». **Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la mise à disposition à temps plein d'un agent de la Ville d'Ajaccio, relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (grade d'éducateur principal jeunes enfants) auprès de la Ville d'Ajaccio et d'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer la convention de mise à disposition.**

**Vote :
UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 21 H 00

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

